

MONUMENTS HISTORIQUES :

SANCTUARISER

LES LIEUX DE MÉMOIRE

L'histoire s'écoute dans les souvenirs racontés, se lit dans les livres. Et se revit dans les lieux où elle s'est déroulée, des édifices ou constructions qu'il faut préserver au nom de la mémoire collective. Plus de 45 000 d'entre eux sont classés Monuments historiques en France, dont pas moins de dix-neuf à Cannes ; d'ores et déjà agréés ou voués à l'être prochainement. À travers son engagement municipal, notre ville s'honore d'entretenir ce lien vital qui, éclairant le passé, explique toujours mieux le présent. Parmi les plus récents édifices classés : l'église Saint-Georges, l'église orthodoxe Saint-Michel Archange pour la sauvegarde de laquelle le Maire de Cannes est intervenu (voir encadré), ainsi que la tombe du grand Prosper Mérimée, rendue au domaine public. Petit focus... historique.

Qu'ont donc en commun l'hôtel Carlton, le kiosque à musique des Allées, le Monument aux Morts de la Guerre 14-18 ou encore la Villa Domergue, outre le fait d'être cannois ? Ils font tout simplement partie des dix-neuf Monuments historiques officiels de notre ville*. Parmi les plus récemment distingués, se trouvent l'église Saint-Georges, l'église orthodoxe Saint-Michel Archange, propriété de la Fédération de Russie, hélas dans un état de dégradation préoccupant (voir encadrés) et la tombe de Prosper Mérimée, ces deux dernières étant « inscrites au titre » et en attente prochaine de classement.

CANNES S'EST FORTEMENT ENGAGÉE DANS LA PRÉSERVATION DE SON PATRIMOINE ARTISTIQUE, ARCHITECTURAL, CULTUREL ET FUNÉRAIRE

Classer pour protéger et perpétuer

Mais comment un monument devient-il « historique » ? Et que signifie ce classement ? C'est la reconnaissance, par la Nation, de l'intérêt patrimonial et historique d'un bien. Pour cela, le ministère de la Culture se base sur la qualité architecturale et artistique. Il doit être authentique, rare, préservé et/ou représentatif d'un type de construction ou d'une époque. Pour protéger ces biens, une ville doit en assurer la conservation, incluant l'entretien et, si nécessaire, la restauration. Cannes s'est fortement engagée dans la préservation de son patrimoine artistique, architectural, culturel et également funéraire. Ce dernier aspect se traduit par un plan ambitieux, décidé par David Lisnard pour l'ensemble des cimetières existant sur le territoire communal, couvrant à la fois leur entretien et leur valorisation. Il était donc naturel que la résidence mortuaire de Mérimée, au Grand Jas, s'inscrive dans cette ambition. Hasard insolite mais ô combien de circonstance : Prosper Mérimée fut lui-même... Inspecteur

L'intégration de la tombe de Prosper Mérimée dans le patrimoine communal le mois dernier va permettre non seulement à la Mairie de Cannes de l'entretenir mais également de finaliser la procédure de classement de la sépulture, déjà inscrite au titre des Monuments historiques.



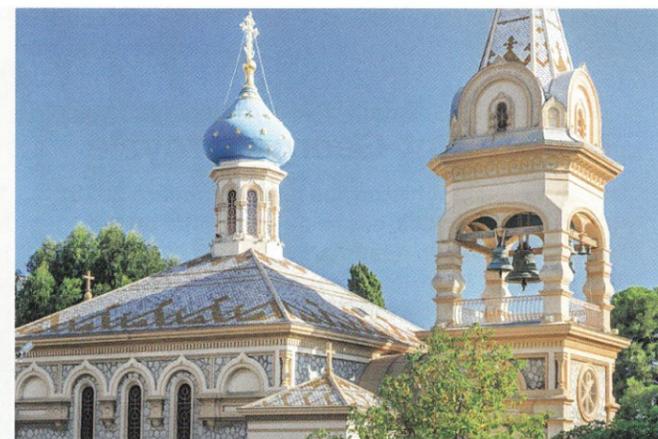
général des Monuments historiques ! Né en 1803 à Paris et mort en 1870 à Cannes, auteur prolifique de nouvelles (*Colomba*, *Carmen* dont fut tiré le célèbre opéra, etc.), de théâtre, de récits de voyage, d'essais historiques mais aussi homme politique et sénateur, Mérimée est un grand nom de la culture française, dont la Mairie

de Cannes a souhaité protéger la sépulture en se joignant à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour obtenir son classement au titre des Monuments historiques. Le Conseil municipal du 25 novembre 2024 a ainsi voté une résolution de reprise dans le domaine public communal de la tombe de l'écrivain.

Le premier jalon de cette procédure avait été officialisé par arrêté préfectoral du 7 juin 2019 portant « inscription du tombeau au titre des monuments historiques », sur la base d'un avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA), et de l'engagement de la Ville de Cannes d'intégrer cette sépulture

Église orthodoxe Saint-Michel d'Archange : chef d'œuvre en péril. La Mairie multiplie les interventions auprès du propriétaire.

Si l'église orthodoxe Saint-Michel Archange, située au 40 bd Alexandre III, est inscrite au titre des Monuments historiques depuis 2022 et en attente de classement, son état est toutefois dans une situation très préoccupante qui a conduit le Maire de Cannes à intervenir auprès de la Fédération de Russie, propriétaire de l'édifice depuis 2021 et seule habilitée à effectuer les travaux. Ainsi, dans son dernier courrier en date, le 24 juin 2024, David Lisnard demande fermement à la Fédération d'agir pour sauver ce « patrimoine culturel et religieux d'exception ». L'église fait en effet l'objet depuis le 6 octobre 2015 d'un arrêté de péril imminent et d'une mesure d'interdiction de pénétrer dans les lieux en raison de l'effondrement partiel de son clocher. En janvier 2020, sur le site même, des représentants de l'ambassade de la Fédération de Russie à Paris avaient fait part de son souhait d'intervenir sur le bâtiment pour effectuer des travaux de mise en sécurité et de rénovation, ce pour quoi elle a donc reçu les autorisations nécessaires. Or, quatre ans plus tard, rien n'a été entrepris par la Fédération pour mettre en sécurité et réhabiliter les lieux, ce que déplore le Maire de Cannes dans sa lettre, dénonçant également l'irrégularité des structures provisoires installées sur place et rappelant « l'objectif de rénovation et de préservation de ce bâtiment emblématique de l'histoire de la ville de Cannes, qui représente une priorité pour la Commune ».



Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale de l'édifice, né de l'arrivée de l'aristocratie russe en villégiature à Cannes, est en effet considérable. Son origine remonte à l'installation de l'un des tous premiers couples russes à résider dans notre ville, les Tripet-Skypitzine, qui, en 1886, réunissaient alors les fidèles cannois dans une chapelle orthodoxe dans leur villa Alexandra, qui ne pouvait contenir que 30 personnes. En 1893, la population orthodoxe de Cannes s'étant considérablement agrandie, l'archiprêtre Ostrooumov présenta alors à Son Altesse Impériale le grand-duc Michel le projet d'une église. Madame Tripet offrit le terrain et la première pierre fut posée en 1894. L'architecte Louis Nouveau conçut la nef à plan carré, surmonté d'un clocheton à bulbe. La nouvelle église de 400 places fut consacrée Saint-Michel Archange et inaugurée fin 1896. La municipalité de l'époque donna alors le nom du Tsar Alexandre III au boulevard bordant l'église, à la place de la dénomination « boulevard des Pins ». La même année, le clocher fut achevé sur les fonds de Monsieur Elaguine qui offrit également les sept cloches fondues en Russie. Un petit musée est installé au fond de l'église. La crypte, dont l'accès est dans le jardin, renferme les sépultures du grand-duc Nicolas et de son épouse. Hélène Vagliano, héroïne de la Résistance, dont le mariage avait été célébré ici, fusillée à Nice en 1944, repose également dans cette crypte avec ses parents et son frère. Autant de témoignages et d'héritages historiques inestimables qui imposent de sauvegarder ce site remarquable. « Malheureusement la situation est toujours bloquée par la Fédération de Russie avec qui les relations sont moins fluides depuis deux ans et demi et qui est en plus en conflit avec une association, expliquait David Lisnard le 27 novembre dernier lors de l'inauguration de la rénovation du boulevard Alexandre III. J'ai écrit jusqu'à Vladimir Poutine pour lui dire de ne pas abandonner cet ouvrage. Il y avait eu des engagements qui avaient été pris mais qui ne sont pas tenus. Nous continuons de mettre la pression mais nos moyens sont assez limités. J'avais évoqué le sujet avec l'ambassadeur mais les relations diplomatiques entre la France et la Fédération de Russie depuis la guerre en Ukraine sont ce qu'elles sont, donc c'est moins facile. Malgré tout, nous sommes très soucieux de voir l'église orthodoxe de Cannes retrouver son lustre dans les prochaines années et c'est un dossier que nous continuons de suivre. »